



COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 10 DECEMBRE 2018 A 19h30.

Affiché le 14 décembre 2018

Présents : ARSAC Véronique, THIVOLLE Michel, CAMPELLO Régina, CROZIER Lionel, LOOPUYT Christine, CHARPENET Loïc, Pascale DUMONT, THIBAUD Daniel

Absent excusé : BOURDOIS Flavien,

Absents : MALECOT Olivier

Secrétaire : ARSAC Véronique.

Le Maire ouvre la séance en demandant au conseil municipal de désigner le secrétaire de séance : ARSAC Véronique, unanimité pour.

Rapport de la CLCT sur l'évaluation des charges liées au transfert de la GEMAPI

Montélimar Agglo exerce la compétence d'action sociale d'intérêt aux communes qui comprend le soutien aux ADMR. Afin d'harmoniser et de régulariser la situation, le conseil communautaire a décidé en 2018 de verser l'ensemble des subventions en lieu et place des communes concernées et de répartir le montant total des subventions au prorata de la population. Pas de changement pour la commune de Puygiron : l'allocation compensatrice reste à 33451 €.

Unanimité pour.

Indemnité de conseil pour le receveur Yvette VALERIANI

Le conseil municipal décide de ne pas verser d'indemnité pour le receveur.

Unanimité pour.

Traversée d'agglomération – Travaux engagés sur les RD 327A

Il a été procédé au transfert de maîtrise d'ouvrage à la commune. Autorisation de signature de la convention et versement de 3 607 € d'indemnité compensatrice au profit de la commune.

Unanimité pour.

Aménagement du village – Validation du programme pour consultation du maître d'œuvre

Le programme et l'enveloppe prévisionnelle sont validés. 200 000 € HT pour la tranche 1 et 50 000 € HT pour la tranche 2. Ce chantier nécessitera l'utilisation d'un logiciel de dématérialisation : mutualisation normalement possible avec l'agglo.

Unanimité pour.

DM 1 – Régularisation d'imputation comptable

A la demande du Trésor Public, opération interne sans incidence budgétaire : régularisation d'une imputation comptable passée en 2015 : 1 500 € (amendes de police).

Unanimité pour.

DM 2 – Virement de crédits (« dépenses imprévues » sans incidence budgétaire) pour :

- Réfection salle des fêtes : + 235.00 €
- Matériel de bureau : + 344.00 €
- Concessions et droits : + 36.00 €

Unanimité pour

Questions diverses :

- Dérogation CHARLAIX : après 6 mois d'échanges, le Maire de LA BEGUDE DE MAZENC accepte d'annuler le titre demandant la compensation pour frais de scolarité 816 €.
- Visite de CHANTEMERLE LES GRIGNAN avec le chargé de mission du CAUE par les conseillers municipaux en vue de l'aménagement du village de Puységiron réalisée le vendredi 30 novembre.
- Secrétariat de mairie fermé du 24 au 28 décembre et le 2 janvier. Ouverture le 31 décembre de 13h30 à 17h00 pour les inscriptions sur les listes électorales.
- Présentation des vœux du maire : samedi 19 janvier 2019 à 11h00.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée

Le Maire
Loïc CHARPENET



Le Secrétaire